

# ASSEMBLEE DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

Session 1989-1990

---

Séance du lundi 30 octobre 1989

---

## COMPTE RENDU INTEGRAL

### SOMMAIRE

---

	Pages
<i>Constitution du Vlaamse Raad</i>	2
<i>Communication du Président</i>	2
Questions écrites	2
<i>Commission</i>	2
<i>Ordre du jour</i>	2
<i>Déclaration du Collège</i>	2
Orateur: M. Désir, ministre-membre du Collège	2
<i>Liste des membres présents</i>	10

## Présidence de M. S. Moureaux, Président

La séance est ouverte à 14 heures.

(M. Duponcelle, secrétaire, prend place au Bureau.)

(Le procès-verbal de la dernière séance est déposé au Bureau.)

(Le Président prend connaissance de la liste de présence établie par les services du greffe — article 32).

**M. le Président.** — Mesdames, messieurs, la séance est ouverte.

### EXCUSES

**M. le Président.** — Ont prié d'excuser leur absence: Mme Spaak, M. Hasquin et M. Cornelissen, retenus par d'autres devoirs.

### CONSTITUTION DU VLAAMSE RAAD

**M. le Président.** — M. le Président du Vlaamse Raad m'a fait part de ce que le Vlaamse Raad s'est constitué en sa séance du 17 octobre 1989.

### QUESTIONS ECRITES

**M. le Président.** — Des questions écrites sont adressées ce jour:

A M. G. Désir, ministre de la Commission communautaire française par Mme Huytebroeck.

**Mme Payfa.** — Monsieur le Président, je voudrais poser une question orale demain.

**M. le Président.** — Je vous invite à me la transmettre. J'essaierai de consulter le Bureau d'ici demain pour demander au Collège de joindre cette question au débat sur sa déclaration.

### COMPOSITION DE LA COMMISSION DE COOPERATION ENTRE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE ET LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

**M. le Président.** — Je vous rappelle qu'au cours de la séance précédente, j'ai demandé aux Présidents des groupes politiques de communiquer la liste de leurs candidats effectifs et suppléants pour la commission de Coopération entre notre Assemblée et le Conseil de la Communauté française.

Je n'ai pas encore reçu toutes les propositions des chefs de groupe. Je vous suggère de me les transmettre demain au plus tard afin de pouvoir constituer cette commission à la fin du débat sur la déclaration du Collège.

### ORDRE DU JOUR

#### Approbation

**M. le Président.** — Conformément à l'article 27 du règlement, le Bureau élargi réuni le 26 octobre 1989 a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour des séances publiques de ce jour et du mardi 31 octobre 1989.

Quelqu'un demande-t-il la parole? (*Non.*)

Si personne ne demande la parole, l'ordre du jour est adopté.

### DECLARATION DU COLLEGE

**M. le Président.** — L'ordre du jour appelle la lecture de la déclaration du Collège.

La parole est à M. Georges Désir, Président du Collège de la Commission communautaire française.

**M. Désir**, Président du Collège de la Commission communautaire française. — Monsieur le Président, chers collègues,

#### Rôle et rayonnement de Bruxelles-Capitale

Le 18 juin dernier, ce n'était pas seulement la mise en place du nouveau conseil régional qui faisait l'événement. C'était aussi le choix culturel effectué par nos concitoyens des 19 communes.

Le résultat du scrutin du 18 juin, sans avoir, *stricto sensu*, la valeur d'un recensement, a eu le mérite de faire la clarté sur un problème qui taraude les Bruxellois depuis plusieurs décennies.

Nous le savions déjà par les statistiques en provenance des 19 communes: 85 p. c. des électeurs de l'agglomération se réclament de la culture française.

Bruxelles est donc bien l'une des métropoles les plus importantes du monde de la Francité.

A partir de ce choix démocratique, nous avons vu s'installer — un 14 juillet — une Assemblée de conseillers d'un type nouveau en région bilingue: 64 élus francophones chargés désormais d'être les principaux responsables des choix culturels et socio-culturels d'une capitale courtisée par nos partenaires du Marché commun dans la perspective de 1993.

Sans conteste, l'un des atouts de Bruxelles est lié au fait que sa culture majoritaire participe au rayonnement universel de la langue française.

Et c'est à partir de ce choix culturel que cette Assemblée aura, avec son collège ministériel, de multiples compétences.

Ses possibilités d'action seront essentielles dans un contexte européen où vont se rencontrer, s'opposer, se superposer, d'autres influences, à la limite des zones latine, germanique et anglo-saxonne.

#### L'avenir de la politique culturelle, sociale et de santé dans la Région de Bruxelles-Capitale

Après avoir été longtemps attendue, la réforme de l'Etat appliquée à la Région de Bruxelles-Capitale a été élaborée et mise en place en quelques mois.

Dès lors, il convient d'agir avec pragmatisme, de pratiquer une politique efficace et surtout limpide pour les citoyens.

Il importe donc de rappeler que la Commission communautaire française est compétente pour les matières culturelles dans la Région de Bruxelles et qu'elle peut bénéficier, à cet égard, d'une expérience et d'un acquis important, grâce au travail de l'ancienne commission française de la Culture.

Cette ancienne commission française de la Culture avait initié depuis plus de quinze ans une démarche originale de réflexion, d'approche et d'action à Bruxelles, à côté de et souvent en synergie avec les pouvoirs publics traditionnels: ministère ou ex-ministère de la Communauté française, province et communes.

Cette synergie est indispensable. Ainsi, une complémentarité sera recherchée avec l'Exécutif de la Communauté française, des conventions seront étudiées avec l'Exécutif de la Région de Bruxelles-Capitale et une cohérence globale de l'action vis-à-vis des communes sera privilégiée, de même qu'une coopération avec la province de Brabant.

Puisque, par ailleurs, de nouvelles missions lui sont confiées, à savoir la politique de la santé et l'aide aux personnes, la structure de l'administration de la commission sera adaptée en conséquence.

Elle devra également développer une politique contractuelle vis-à-vis des institutions et des associations avec lesquelles elle travaille.

Les caractéristiques principales de l'ex-commission française de la Culture furent et doivent demeurer:

- la capacité de coordonner les initiatives privées et publiques et de participer à l'évolution des besoins;
- l'adéquation de son organisation à la prise en charge de projets novateurs, soit financièrement, soit par la participation active aux manifestations ou aux actions de formation à l'action culturelle, socio-culturelle, sociale ou sanitaire;
- un rôle et une action de service public.

#### **Moyens institutionnels et orientations pratiques**

Le Collège rappelle qu'un mécanisme de transfert de crédits budgétaires est prévu par l'article 65, § 5, de la loi spéciale de financement du 16 janvier 1989 au profit des institutions qui étaient à charge des secteurs bicomunautaires et qui ont opté pour un régime unicommunautaire.

A cette occasion, le Collège rappelle également l'accord pris par l'Exécutif de la Communauté française le 5 juin 1989, lequel prévoit le dépôt, par l'Exécutif de la Communauté française, d'un projet de décret-cadre de délégation à la Commission communautaire française portant sur les compétences et les moyens budgétaires relatifs aux institutions d'aide aux personnes et de santé qui ont opté pour un statut unicommunautaire.

En ce qui concerne les matières culturelles, il conviendra d'adapter progressivement la dotation consentie par la Communauté française afin de permettre à notre institution de faire face aux multiples enjeux que suppose l'épanouissement de la culture française à Bruxelles. Le Collège souligne que cette adaptation s'inscrit dans l'esprit de la déclaration de l'Exécutif de la Communauté française du 9 février 1988, laquelle prévoit le renforcement des moyens financiers de l'ancienne commission française de la Culture en faveur de nouvelles initiatives.

Le Collège veillera à privilégier, dans le respect de la spécificité de chacun, la coordination des initiatives, des institutions et des services qui dépendent de la commission commu-

nautaire française avec ceux qui relèvent de la Communauté française ou de la Commission communautaire commune.

Avec le même souci d'efficacité, le Collège accordera une attention particulière à une répartition fonctionnelle des tâches des administrations dépendantes des Collèges des trois commissions communautaires.

#### **Principes directeurs pour une politique culturelle dans la Région de Bruxelles-Capitale**

##### *La place centrale de la culture dans la société moderne*

La culture occupe dans la société moderne une place centrale.

Elle est présente partout: dans les objets et les produits de la vie quotidienne, dans l'architecture des villes, dans les programmes radiophoniques ou télévisés, dans les systèmes d'éducation, dans la famille, dans les institutions politiques, sociales ou économiques, dans notre relation à nous-même et aux autres et puis aussi, dans les pierres, les musées, les paysages, les livres, les films, les chansons, la musique, le théâtre, la danse,... bref, elle s'occupe de nous, même quand nous ne nous soucions pas d'elle!

La culture est un concept majeur pour comprendre le présent et agir.

D'autres que moi l'ont dit: la crise sociale ou économique exprime une crise culturelle, mais surtout une crise des valeurs essentielles de notre civilisation.

Ces valeurs fondamentales, fondées sur le respect des libertés et des différences, sur l'organisation des solidarités et des droits individuels, irriguent le champ culturel pour autant que celui-ci ne soit pas détruit par l'indifférence ou la confusion.

C'est à la lumière de ces valeurs-là que le mot «culture»: prend tout son sens.

Elle est:

- sédimentation des savoirs, des techniques et des arts;
- mémoire vivante de notre histoire et de notre identité;
- éveil et affinement des sensibilités, de l'intelligence et de l'imagination;
- écoute et harmonie entre soi et l'autre, le différent; celui d'un autre âge, d'un autre sexe, d'un autre pays.

En un mot, la culture est un droit du citoyen. En 1989, il y a urgence à le rappeler.

La région comporte également:

- un tissu associatif extrêmement dense et actif doté d'une réelle expérience de terrain, proche des citoyens;
- une population dont les composantes sociologiques sont marquées par le vieillissement, lorsqu'il s'agit d'«autochtones» et par la présence d'une population immigrée beaucoup plus jeune;
- elle est aussi le siège des Communautés européennes et de nombreuses entreprises multinationales qui fixent à Bruxelles une population au profil socio-économique et culturel spécifique.

Des priorités seront mises en avant dans chaque secteur afin d'assurer la réalisation de projets novateurs. Par ailleurs, les subventions seront soumises au respect de critères clairs et conformes aux orientations de la politique de la Commission communautaire française.

La famille, l'école, les associations culturelles et sociales, la presse, les industries culturelles, les services publics ont tous un rôle à jouer dans cet espace culturel. Dès lors, sans détruire la pluralité des intervenants, nécessaire aux libertés individuelles et collectives, il convient de réfléchir à la façon de mieux comprendre, respecter et gérer les rôles respectifs de chacun. Cette approche d'une économie cohérente des moyens est indispensable car l'ensemble des besoins de la société (emploi, santé, développement de l'économie, habitat, relations extérieures, sécurité, etc.) sont tels que les «droits culturels», si vastes et si vitaux pour l'équilibre social général, ne peuvent être correctement rencontrés que si ceux-ci sont intégrés dans une stratégie globale et pluraliste.

A l'aube des années 1990, le grand rêve de Charlemagne resurgit: l'Europe politique.

Elle se cherche, en tâtonnant dans le sillage du grand dessein économique proposé par Jean Monnet et Robert Schuman après «l'apocalypse» de la guerre 40-45. Vers 1950, Jean Monnet regrettait de ne pas avoir d'abord proposé la construction d'une Europe des cultures. Toutefois, dans ces années-là, un tel projet aurait peut-être échoué. La barbarie nazie n'avait pas seulement transformé l'Europe en un champ de ruines. C'est la confiance en l'homme qui s'est trouvée détruite. C'est la civilisation européenne qui tombait en déshérence.

Après environ un demi-siècle de «collapsus psychosomatique», la confiance culturelle est en voie de renaître en Europe.

Bruxelles, dont la vocation européenne se précise chaque jour davantage, concentre heureusement sur son territoire un nombre important:

- d'outils culturels (théâtres, musées, écoles artistiques, industries culturelles, universités, etc.);
- de créateurs dans les différentes disciplines;
- de lieux de diffusion culturelle (foyers culturels, salles de concert, librairies, bibliothèques, etc.);
- d'amateurs de «produits» culturels (public actif et pratiques culturelles).

## Quelques priorités

En même temps que les priorités qui sont proposées à votre adhésion, afin de guider nos actions futures, nous nous en voudrions de ne pas rappeler parallèlement les points forts du travail accompli par l'ancienne commission française de la Culture.

En effet, il n'est aucunement question de faire table rase du passé.

1. En matière d'enseignement, l'ex-CFC a notamment créé le centre bruxellois de recherche et de documentation pédagogiques qui organise par le biais de l'Institut supérieur de pédagogie des cours et des séminaires en vue de l'obtention d'un certificat d'études pédagogiques supérieures.

Ce centre publie régulièrement les revues que vous connaissez: *L'Ecole et la ville*, *Education et techniques*, *Ecole d'aujourd'hui - Ecole de demain*, *Formation et perspective*. Ce centre organise en outre des expositions itinérantes. La Commission communautaire française se doit de maintenir toutes ces activités comme les initiatives de propédeutique en collaboration avec la chambre de commerce, l'ULB et l'UCL.

Toutes ces actions seront poursuivies sur base d'une évaluation faite avec les différents partenaires concernés.

2. En ce qui concerne la promotion de la langue française, la CCF n'abandonnera pas les campagnes en faveur des écoles françaises de l'agglomération.

Elle développera des modules de formation adaptés aux populations scolaires de tout niveau, depuis le fondamental jusqu'à l'universitaire, que ces populations soient d'origine belge ou étrangère.

La Maison de la Francité, qui a été créée en 1976 pour traiter des problèmes de la langue continuera à servir les intérêts de la communauté Wallonie-Bruxelles et de toute la francophonie grâce à des accords avec la France et le Jura et à des contacts privilégiés avec le Québec et la Louisiane.

Cette Maison de la Francité vient encore récemment de se signaler depuis notre prise de fonctions par une exposition consacrée à l'œuvre de Maurice Grevisse.

3. Dans le secteur de la jeunesse qui sera aussi évoqué plus avant dans le chapitre de l'aide aux personnes, la commission poursuivra la politique entamée en développant notamment des animations d'encadrement des jeunes inorganisés durant les vacances scolaires. Cela s'est déjà traduit durant ces trois dernières années par l'engagement d'animateurs dans certains quartiers de Bruxelles.

Depuis 1975, la CFC a mené une politique de formation dans les milieux d'accueil du jeune enfant et cette formation s'adresse aux puéricultrices, infirmières, assistantes sociales, directrices de crèches, médecins et pédagogues. Elle se réalise sous la forme de conférences, de groupes de travail, organisés sur le terrain par l'ASBL FRAJE, traduisez Formation et recherches dans les milieux d'accueil du jeune enfant. La CFC a également investi dans la diffusion de spectacles à l'intention des publics jeunes et est devenue partenaire et fondatrice, en 1979, du Centre dramatique pour l'enfance et pour la jeunesse qui accueille chaque année plus de 20 000 spectateurs en séances scolaires et de grand public, notamment dans les locaux du Botanique où il a son siège social.

La CFC a initié la création de ludothèques permanentes dans certaines des 19 communes. Ce ne sont que des exemples, mais la nouvelle commission soutiendra d'autres activités dans les centres créatifs et les centres d'informations de jeunes et par exemple encore dans le CHAB, c'est-à-dire le Centre d'hébergement de l'agglomération de Bruxelles en collaboration avec la commune de Saint-Josse et la SYTOUR qui s'adresse aux jeunes à revenus modestes qui font escale à Bruxelles.

## 4. Audiovisuel

Dans le domaine de l'audiovisuel, beaucoup a été fait et beaucoup reste à faire.

Depuis 1984, l'ancien videobus s'est transformé en Centre vidéo de Bruxelles et il axe son activité sur les productions destinées à la RTBF, à la médiathèque et aux télévisions communautaires.

Le Centre de l'audio-visuel de Bruxelles, dans lequel l'ex-CFC est partie prenante depuis 1978, a son siège dans la Maison de la francité. Il accueille de jeunes cinéastes et produit des documentaires dont la qualité a été reconnue dans plusieurs festivals, non seulement en Belgique mais également à l'étranger. Quant à la vidéothèque de Bruxelles, elle se veut la mémoire vivante de notre région et son objectif est de recenser, conserver et mettre à la disposition du public et des télévisions un ensemble de documents audiovisuels contemporains et d'archives.

Enfin et sans prétendre être exhaustif, l'ex-CFC a accueilli Télé-Bruxelles dans ses locaux depuis 1988. Sur la base d'une convention, il a été entendu que ses émissions, qui ont pris la forme d'un magazine quotidien diffusé en boucle, correspondraient aussi, par ses reflets de la vie culturelle et sociale de Bruxelles, aux objectifs poursuivis par la commission.

La plupart de ces partenaires qui ont généralement le statut d'ASBL deviendront la «base logistique» de productions de films et de vidéos liés à Bruxelles.

Il nous plaît de signaler que la prochaine activité de la commission dans le domaine de l'audiovisuel sera l'organisation, à partir du 17 novembre, au Botanique, d'un festival du film méditerranéen qui présentera des œuvres de fiction en provenance d'une quinzaine de pays. Ils seront aussi bien maghrébins ou israéliens, libanais ou chypriotes, italiens ou espagnols, notre intention étant de familiariser notre public francophone avec des productions qui ne s'inscrivent pas nécessairement dans les circuits traditionnels de distribution.

5. A propos d'édition, il convient de permettre la mise en valeur de la dimension culturelle de Bruxelles, par l'édition et la coédition d'ouvrages de référence concernant le patrimoine artistique, sociologique, architectural, etc., et notamment de renforcer l'action et les moyens de CFC Editions, sans pour autant négliger les autres types de publications.

La participation à la foire du Livre fut un de ces moyens, de même que, plus récemment l'ouverture dans les locaux de la commission, de la librairie «Quartiers Latins» qui sera soutenue afin d'amplifier son rôle de promotion et de diffusion des littératures francophones.

#### 6. Lecture publique

Dans le cadre du décret, le service de lecture publique de la commission poursuivra sa mission d'aide aux bibliothèques bruxelloises en coopération avec le comité de coordination bruxellois de la lecture publique.

#### 7. Education permanente

Depuis sa création, l'ex-Commission française de la Culture a été sensible à l'évolution de la population d'une cité de plus d'un million d'habitants.

Vivre sa ville en Bruxellois est un mot d'ordre permanent. Les associations et les comités d'habitants qui agissent dans les secteurs de l'environnement, de l'animation urbaine et de l'action de quartier, ont bénéficié de son concours.

La Commission communautaire française poursuivra ce rôle face aux problèmes réels rencontrés par la population: transformations du tissu urbain, vieillissement de la population, problème du chômage, importance de la population immigrée. Cela, en large concertation avec les milieux concernés.

Les secteurs d'interventions resteront entre autres: le troisième âge, la formation, l'animation et la création culturelle, l'action de quartier. Ils seront complétés notamment par une interaction entre différentes catégories de population.

Nous aurons l'occasion de revenir dans cette déclaration sur ce que nous entendons réaliser plus spécifiquement pour le troisième âge dans le chapitre réservé à l'aide aux personnes et à la santé.

#### 8. Sports

Il importe de rappeler que le sport fait partie intégrante des matières dévolues à la Communauté et par ricochet à notre commission. C'est le moment de souligner que l'ex-CFC a notamment contribué à créer deux centres sportifs importants dans notre agglomération, celui de la Forêt de Soignes à Auderghem et celui de la Woluwe, sur le campus universitaire de Woluwe-Saint-Lambert en collaboration avec l'ULB, l'UCL et l'ADEPS, c'est-à-dire la Communauté française.

La commission continuera à promouvoir toutes les disciplines sportives dans les communes. Une réévaluation de cette politique sera menée pendant l'année 1990, tant au niveau des pratiques sportives que des infrastructures. Par ailleurs, une

nouvelle édition de l'annuaire sportif tiré à 10 000 exemplaires est déjà mise en chantier en paraîtra pour la saison 1990/1991.

#### 9. Arts plastiques

Un exposé sur les acquis et les intentions de la nouvelle CCF serait incomplet sans évoquer l'Institut supérieur d'études de l'art plastique, l'ISELP, dont la rénovation des locaux dans les anciennes écuries du Palais d'Egmont a été prise en charge par l'ex-CFC. Il va sans dire que la CCF poursuivra toutes les actions engagées dans les organismes de diffusion des arts plastiques comme dans certains musées.

#### 10. Et le théâtre?

La CFC s'était attachée à promouvoir une politique théâtrale axée sur l'aide aux jeunes compagnies théâtrales, qui a permis l'émergence de compagnies actrices du renouveau des années 70 et nous citons l'Esprit Frappeur, le Plan K, l'Atelier Sainte-Anne.

C'est dans le même esprit que sera poursuivie notre politique d'encouragement. Il faut également rappeler que l'ancienne CFC a créé des prix du théâtre et, dernier-né de son action, le centre d'aide technique et de formation théâtrale.

Nous avons été et resterons présents aux Halles de Schaerbeek, à la Maison de la Bellone et bien entendu au Botanique. Devant pareille profusion de lieux d'expression, la Commission ne pourra rester inactive.

#### 11. Chanson, danse, musique

Il en sera de même dans les domaines de la chanson, de la danse et de la musique. Là aussi, stages de formation dans les diverses techniques, édition de la brochure «Bruxelles en musique tout l'été» et encouragement aux compagnies chorégraphiques s'inscrivent dans la ligne que nous nous sommes tracée dans un souci de continuité.

#### 12. Coopération avec les communes

La CFC soutenait prioritairement les foyers culturels reconnus, mais elle s'associait ponctuellement à quantité de projets, en collaboration avec les responsables locaux, dans le respect de l'autonomie communale.

Il faut rappeler que c'est grâce à l'appui de l'ex-commission française de la culture que les communes ont pu développer une action culturelle là où elles n'en avaient plus les moyens. La coopération avec les communes sera donc accentuée.

#### 13. Médias

Une politique cohérente d'information et de médiatisation des actions de la Commission communautaire française sera développée de manière active en utilisant toutes les ressources de la presse écrite et audiovisuelle.

### Des propositions concrètes à mettre en œuvre

Nous en arrivons enfin à définir quelques propositions concrètes que nous espérons pouvoir initier dans les mois à venir:

1. Coordonner et informatiser un inventaire exhaustif des différents acteurs de la vie culturelle à Bruxelles.

2. Identifier les «besoins» culturels nouveaux en concertation avec les acteurs et les usagers.

3. Créer, au sein de l'administration, un centre d'études et de prospectives destiné à évaluer, à étudier et à faire des propositions concrètes afin d'orienter l'ensemble de la politique culturelle pour les années à venir.

4. Entamer un processus de partenariat entre la Commission communautaire française et le secteur privé. Définir, en fonction des besoins de chacun, des actions ponctuelles à court ou à moyen terme. Ces actions seront étudiées par le centre d'études et de prospectives. Sur base de cette étude de faisabilité, le Collège proposera à l'Assemblée un règlement définissant la forme juridique la plus adéquate de ce partenariat.

#### 5. Développer le tourisme culturel

Il est évident que l'image de marque de Bruxelles passe par l'obligation de faire connaître toutes nos richesses architecturales, celles de nos théâtres et de nos musées, mais aussi de nos festivités. L'aspect culturel du tourisme est un des atouts majeurs de ce qui constitue l'un de nos meilleurs produits «d'exportation» dans la mesure où un afflux de touristes étrangers peut générer un apport de devises.

J'aborde à présent le deuxième chapitre de la déclaration. Il concerne l'aide aux personnes et à la santé.

Chaque personne, chaque famille, chaque collectivité a droit au bien-être, à une vie harmonieuse dans son milieu de vie. C'est l'objectif général de notre politique d'aide aux personnes en Région bruxelloise.

Or, force nous est de constater que, depuis de nombreuses années, suite aux différentes crises économiques suivies de restrictions budgétaires, la paupérisation et la marginalité deviennent le lot quotidien de plus en plus de personnes. «La pauvreté devient un état banal» dit la Ligue des Familles.

Comme dans toute nation démocratique, l'Etat, la Région et la Communauté ont l'obligation de s'occuper du bien-être et de la santé des citoyens.

Les pouvoirs publics exercent cette responsabilité par l'intermédiaire des services sociaux publics mais aussi en déléguant cette responsabilité aux organisations associatives. Celles-ci, avec les subventions allouées par les pouvoirs publics, exercent une action d'aide sociale préventive et curative aux personnes, aux familles et aux collectivités, en y intégrant de plus en plus leur participation. C'est par la voix des associations que se manifestent dans ce sens la solidarité des citoyens entre eux et la prise en main de leur destinée.

Le secteur associatif constitue le point d'appui de notre politique. En effet, c'est par l'action des associations ayant opté pour un statut francophone et en fonction des moyens qui nous seront délégués pour ces secteurs que nous disposeraons des instruments d'une politique dans les domaines de l'aide sociale et familiale, des personnes handicapées, du troisième âge et de la santé.

Ces institutions se regroupent en trois grands secteurs selon qu'elles ont choisi l'unicommunautaire francophone, l'unicommunautaire flamand ou le bicomunautaire.

Selon les chiffres qui nous ont été fournis et qui doivent encore être confirmés, 3 p.c. seulement des institutions ayant opté pour la tutelle communautaire flamande, les charges et devoirs de la Commission communautaire française seront d'une extrême importance.

#### Les populations concernées

Par rapport à l'ensemble de la population de la Belgique, la population bruxelloise se caractérise par une plus grande proportion de personnes âgées parmi les citoyens belges, et, parmi la population immigrée, très importante à Bruxelles, par une grande proportion de jeunes.

#### Objectifs généraux

Il faut distinguer les matières qui nous seront déléguées de celles qui sont gérées par la Communauté française.

### I. LES MATERIES DELEGUEES

#### A. La politique d'aide aux personnes

Notre politique d'action sociale doit s'élaborer autour de trois objectifs prioritaires :

1. la lutte contre l'exclusion sociale et l'intégration ou la réintégration sociale, socio-culturelle et professionnelle des populations marginalisées, défavorisées ou en situation de précarité;

2. la rupture des clivages entre catégories de populations.

Cet objectif vise à établir des convergences entre différentes politiques : politiques de l'emploi, des loisirs, de l'enseignement ainsi que les politiques culturelles et sportives.

3. la participation active des habitants au développement de leur unité de vie. Ce concept se réfère à une collectivité humaine occupant un espace territorial déterminé et très localisé.

#### B. La politique de santé

En vue de garantir dans le secteur des soins de santé la qualité des soins et l'efficience dans l'organisation de ces soins le Collège veillera à la réalisation des trois conditions suivantes :

- libre choix du patient;
- pluralité et diversité des institutions et des services;
- établissement de critères de subsidiarité qui tiennent compte, entre autres, de la demande de la clientèle, de la qualité des soins et d'une dimension optimale garantissant une gestion économique et sociale saine.

Le Collège sera particulièrement attentif à développer ces axes politiques dans les quatre secteurs prioritaires de la politique de santé : les soins pour personnes âgées, les hôpitaux, la santé mentale et l'éducation à la santé.

#### Développement de quelques idées-force

##### 1. La politique familiale

Les initiatives de protection de la famille et de l'enfance sont relativement bien développées dans notre région. Néanmoins, d'importantes lacunes existent et devraient faire l'objet d'un développement particulier. C'est ainsi que notre politique en matière familiale favorisera, en concertation avec la Communauté les initiatives en faveur de l'enfance et particulièrement :

- les réseaux de garde d'enfants malades;
- les lieux d'évolution, par le jeu et l'apprentissage des relations avec les pairs pour les enfants non encore insérés dans un réseau de socialisation;
- les lieux d'accueil et de vie temporaires pour les enfants des familles en crise momentanée;
- les initiatives en faveur de l'adoption précoce des enfants abandonnés.

Le Collège élaborera une politique active dans le secteur de l'aide à domicile. A cet égard, il envisagera une revalorisation du statut, notamment financier, de l'aide familiale, et lui assurera une formation permanente.

Dans cette optique, il sera nécessaire d'adapter la participation financière des usagers. En concertation avec la Commission communautaire commune, le Collège s'efforcera de développer les services d'aide ménagère et de dépannage.

Par ailleurs, l'accent sera mis sur la création ou le développement de centres de transition pour personnes en rupture sociale: situations de crise familiale, expulsions, sans logis, ex-détenus, séparations familiales...

## 2. La politique des handicapés

L'identification des handicaps pourrait faire l'objet d'une banque de données permettant une meilleure connaissance des traitements tant médicaux que sociaux et psychologiques les plus appropriés, et ceci en concertation avec le Collège.

Un problème d'importance connu par les personnes handicapées est l'accessibilité: une porte à franchir, un trajet à parcourir, un coup de fil à donner, sans parler d'un véritable travail. Il convient de négocier conjointement avec l'Exécutif et les communes afin qu'ils soient attentifs aux problèmes techniques de transport et d'aménagement de l'espace urbain connus: trottoirs en bon état et planes, avec un minimum d'obstacles (parcmètres, poubelles, signalisation routière, etc.).

Pour permettre aux personnes handicapées de rester le plus longtemps et le plus confortablement possible chez elles, il conviendrait de favoriser sur le plan local et communal des services d'aide spécialisés adéquats de façon à briser leur isolement.

Si la dépendance à l'entourage est le fait de certaines personnes, d'autres conjuguent leur handicap avec un profond isolement. De manière générale, il est important d'attirer l'attention des autorités politiques et publiques sur la nécessité d'intégrer les personnes handicapées dans leurs politiques, en prévoyant quelques aménagements supplémentaires (activités culturelles et sportives, accessibilité des logements, emploi...).

En ce qui concerne les institutions d'hébergement et d'accueil, le système d'enveloppe budgétaire devra être évalué d'urgence, ce qui permettra, dans un proche avenir, d'utiliser une formule efficace pour la subvention du fonctionnement de ces institutions et la mise sur pied d'initiatives nouvelles notamment dans le secteur des logements supervisés et de l'aide précoce.

## 3. La politique du troisième âge

Les personnes âgées représentent environ 22 p.c. de la population bruxelloise, proportion nettement plus élevée que dans les deux autres Régions. Or, les aînés constituent pour notre société non seulement la mémoire culturelle de notre région, mais aussi un précieux réservoir de compétences, de savoir et de savoir-faire.

Il semble essentiel de valoriser positivement ces compétences et les disponibilités de temps que possèdent les personnes du troisième âge, et ce de manière multiforme, en collaboration avec les institutions et les communes:

- valoriser leur savoir-faire éducatif: création de réseaux de grands-parents d'adoption, utiles aux parents en recherche de garde d'enfant occasionnelle (enfants malades, périodes de vacances...);

- valoriser leur savoir professionnel: parrainage de chercheur d'emploi en fonction du secteur d'activité recherché, échanges de savoirs...

En ce qui concerne les personnes du troisième âge qui doivent faire le choix d'entrer en maison de repos pour des raisons multiples et notamment par isolement relationnel, notre politique axera ses efforts vers la recherche de solutions intermédiaires permettant aux personnes âgées d'avoir leur «chez soi» exclusif si possible, mais favorisant conjointement de réelles possibilités de contacts très proches.

Un exemple peut être donné par l'organisation de maisons de repos qui choisissent les petites unités de vie, individuelles ou en couples, relativement indépendantes et intégrées à une

vie de quartier où se retrouvent toutes les générations, tout en centralisant des services d'aide et de soins, spécifiques et nécessaires à une vie harmonieuse.

D'autre part, il est important de revoir la réglementation concernant les maisons de repos afin de clarifier et d'étendre les dispositions d'agrément à tous les établissements existants.

### *Le développement et l'encouragement des soins journaliers de qualité pour les personnes âgées*

L'évolution démographique à Bruxelles est telle que les besoins sanitaires, plus encore qu'en Flandre et en Wallonie, sont particulièrement déterminés par le vieillissement de la population.

Ces besoins sanitaires sont essentiellement du type «aide aux actes de la vie journalière» et sont fournis dans trois lieux: la maison de repos et de soins agréée, la maison de repos agréée et le domicile.

Les personnes hébergées en maison de repos et de soins sont de plus en plus invalides et nécessitent des soins de plus en plus nombreux et spécialisés. On constate malheureusement un développement anarchique de ce secteur.

Le Collège veillera dès lors à mettre en place une structure administrative suffisante pour faire respecter les normes d'agrément qui visent notamment à garantir la qualité des soins. La formation du personnel sera gérée en collaboration avec les services d'aide aux personnes et d'éducation permanente.

Une attention particulière sera aussi requise pour assurer la formation continue des gestionnaires et l'information du public.

En outre, les missions du service d'inspection seront adaptées en tenant compte de la politique menée en assurance-maladie dans le secteur des maisons de repos.

Dans toutes ces institutions, il faut veiller à l'application des conventions établies entre les responsables des maisons de repos et les usagers en reconnaissant un comité de recours, compétent en matière de protection des droits des personnes hébergées.

Les soins à domicile ont pour fonction d'éviter ou de raccourcir les placements ou les hospitalisations. Ils peuvent aussi être un moteur important de développement des soins de santé primaires: ils permettent en effet une participation plus grande de la population, la mise en œuvre des ressources locales, l'amélioration des articulations entre services trop souvent cloisonnés.

Le Collège veillera dès lors à encourager les initiatives de coordination des différents services de soins et d'aide à domicile, entre autres des systèmes de télévigilance garantissant en cas de besoin le recours à des médecins ou à des équipes médicales. Dans la même perspective, le rôle de l'entourage et des solidarités locales doit être reconnu et encouragé.

### *Développement des formes alternatives de soins*

De nouvelles formes de soins pour personnes âgées se développent, cette diversité d'approche doit être encouragée.

Le Collège proposera le développement de formes alternatives telles que:

- la création de maisons de courts séjours pour permettre aux familles et aux aidants d'envisager un placement provisoire en cas de difficultés momentanées;

- l'encouragement des centres de jour;

— une politique de psycho-gériatrie coordonnant, avec le Collège réuni, les différentes initiatives existantes en ce domaine.

#### 4. La politique de santé mentale

Le secteur des soins et services de santé mentale est caractérisé par une grande diversité d'institutions et de sources de financement: des services hospitaliers psychiatriques dans des hôpitaux généraux, des hôpitaux psychiatriques, des services ayant une convention de revalidation avec l'INAMI, les centres de santé mentale, les habitations protégées...

La diversité des soins dans le secteur de la santé mentale nécessite un effort accru de coordination de la part du Collège. Celui-ci sera particulièrement attentif:

1<sup>o</sup> à mener avec le Collège réuni, une étude de l'ensemble de la problématique sans négliger certains aspects périphériques de la politique de santé mentale au sens strict (psycho-gériatrie, onco-psychiatrie, violence sociale, toxicomanie, ...).

Cette étude permettra une meilleure connaissance des diverses actions menées sur le terrain et le Collège pourra à partir de ces résultats établir des synergies entre les différentes initiatives;

2<sup>o</sup> à favoriser les actions qui privilégient un travail de quartier de manière à renforcer les réseaux de collaboration entre les institutions hospitalières, les équipes et le tissu social du quartier et les autres services concernés;

3<sup>o</sup> à encourager les projets de recherche-action dans le cadre d'une collaboration avec les universités et les associations sur le terrain;

4<sup>o</sup> à développer les formes alternatives de soins telles que convenues dans le protocole d'accord récemment signé avec le national; dans cette optique de coordination, le Collège veillera tout particulièrement à ce que l'équipement (notamment pour la création de maisons de soins psychiatriques et d'habitats protégés) soit réparti de façon judicieuse entre les différents partenaires du protocole intervenu avec l'autorité nationale.

#### 5. Education à la santé et prévention

Dans le développement des efforts menés par la Communauté française, le Collège sera attentif à mener une politique dynamique d'éducation à la santé, compte tenu notamment des données récoltées et des avis émis par la commission consultative française de la santé.

Il s'agira de veiller également à une coordination des différentes activités et services de médecine préventive.

#### 6. Qualité des soins et de l'infrastructure dans les hôpitaux aigus

Le Collège veillera à harmoniser les exigences en matière de qualité de soins et des infrastructures pour les quelques hôpitaux qui dépendraient de la Commission communautaire française.

Les hôpitaux aigus de Bruxelles ont fourni un effort substantiel dans la phase volontaire de réduction des lits. Plus de mille lits aigus ont été supprimés entre 1987 et 1989. En contrepartie, des engagements ont été pris en matière de subvention des travaux de reconditionnement et de construction, engagements concrétisés dans un programme global.

Dans les limites étroites de ses compétences, le Collège veillera au respect de ce programme.

## II. LES MATERIES GEREES PAR LA COMMUNAUTE FRANCAISE

Dans les domaines de l'aide et de la protection de la jeunesse, de la politique d'accueil et d'intégration des immigrés et de la politique d'aide aux détenus et post-pénitentiaire, les compétences et les moyens afférents à leur exercice sont entre les mains de la Communauté française.

Ceci est nécessaire afin d'assurer la cohérence d'ensemble de ces politiques, et pour éviter les disparités de traitement entre les personnes concernées au sein d'une même communauté.

Par contre, outre une action concertée de ces politiques avec la Communauté française, les responsables politiques bruxellois peuvent exercer en ces matières un pouvoir d'initiative et de promotion de l'action des institutions, dans les limites budgétaires.

A. En ce qui concerne l'aide à la jeunesse, il y a lieu d'établir à la source même de tous les réseaux et de toutes les structures organisant la vie sociale des jeunes (au niveau public, collectif, associatif et spontané), un renforcement des capacités d'actions préventives des tissus sociaux : repérage des besoins, établissement de projets concertés et, en partenariat, participation et animation des projets par les jeunes...

Concrètement, en collaboration avec les organismes d'éducation permanente:

1<sup>o</sup> il faut assurer le développement de la formation continue des jeunes et l'accès de tous aux activités culturelles, sportives et de loisirs.

Des concertations doivent être mises en place avec la Communauté française en vue de l'évaluation des actions et notamment les opérations «Eté jeune».

2<sup>o</sup> Il convient de renforcer et d'encourager la prise en compte effective des missions locales d'aide aux jeunes.

3<sup>o</sup> Le Collège veillera à soutenir les actions mises en place pour informer les jeunes sur leurs droits et pour les aider à les faire respecter.

#### B. La politique d'accueil et d'intégration des immigrés

L'action en faveur des immigrés visera la convergence entre les différentes politiques: culturelle et sportive, de l'emploi, des loisirs, de l'enseignement...

Nous constatons qu'actuellement, nous retrouvons une grande partie de cette population dans les catégories sociales défavorisées et marginalisées, surtout dans le contexte d'évolution économique et sociale de Bruxelles-Capitale.

Les jeunes de la seconde génération se trouvent devant un important problème d'identité: la culture d'origine ne leur offre plus de repères et ils subissent le rejet de la culture du milieu d'accueil. Ils sont à la recherche d'une identité propre qu'ils doivent se forger en trouvant d'autres points de référence, en trouvant une place dans l'histoire sociale et économique de Bruxelles.

C'est ainsi que l'accent sera mis sur les associations qui axent leur réflexion et leur action sur l'épanouissement des personnes et l'intégration des populations d'origine étrangère aux structures de la Région bruxelloise, c'est-à-dire celles qui s'attachent au travail de quartier, à la problématique sociale, scolaire, familiale et féminine des populations immigrées.

Pour les enfants, le Collège favorisera l'organisation d'écoles de devoirs et l'apprentissage de la langue française.

Parallèlement, des modules d'accompagnement des parents seront mis en place afin que ceux-ci puissent suivre le travail pédagogique fait avec leurs enfants.

Le Collège sera particulièrement attentif à l'organisation de formations d'agents de développement culturel et social.

Il faut réussir le pari de former et de favoriser l'insertion socio-professionnelle de jeunes cadre issus de l'immigration.

#### C. La politique d'aide aux détenus et post-pénitentiaire

Il convient d'établir une coordination entre services sociaux de prison et services sociaux extérieurs. Un travail de guidance de la famille des détenus doit être fait conjointement et de façon continue.

Les détenus doivent pouvoir mettre leur détention à profit pour acquérir une véritable formation de base (alphabétisation, remise à niveau de leurs connaissances) ou professionnelle (l'acquisition d'un métier, cours d'informatique et de langues), qui leur permette ensuite de retrouver pied dans la société avec un acquis relationnel et technique positif, favorisant une réinsertion rapide dans la société.

Une meilleure coordination doit s'établir entre services qui accueillent les détenus à leur sortie de prison, en vue de réduire les risques d'échec en matière de réinsertion.

C'est ainsi qu'à la sortie de prison, l'accent sera mis sur la guidance psycho-sociale, l'aide dans la recherche d'un logement et la réintégration professionnelle.

Des projets existent sur le terrain associatif ou officiel qui doivent être valorisés et ouverts à cette population spécifique.

Et nous abordons notre dernier chapitre: les instruments de l'action.

En ce qui concerne l'aide aux personnes, pour réussir ce programme, il est nécessaire d'établir des synergies entre tous les intervenants sociaux et socio-culturels.

Nous avons en effet constaté qu'il existe peu de concertations et de coordinations réelles débouchant sur des objectifs et des réalisations concrètes.

C'est la raison pour laquelle, nous avons décidé de travailler en étroite collaboration avec les fédérations et concertations représentatives du terrain.

Le secteur associatif s'est fragilisé suite à une série de mesures budgétaires ou simplement par manque flagrant de moyens financiers. Or, il se trouve d'autant plus pénalisé quand des associations sont dynamiques et innovantes quant à leurs méthodes d'intervention, en fonction des besoins accusés de la population.

Notre objectif est de mettre fin à cette fragilité budgétaire et de gestion en renforçant les moyens du secteur associatif, comme par exemple les centres de planning familial et les centres de service social autonomes.

Pour réaliser ce programme, il conviendrait de mettre en place une concertation réelle et suivie entre l'ensemble des partenaires de l'action sociale et socio-culturelle, par la création d'un conseil bruxellois du travail social et socio-culturel (en référence à la notion d'«observatoire» prôné par la CEE).

Ce conseil serait une instance consultative composée de représentants des ministères et des administrations concernés, des organisations syndicales, des centres et écoles de formation francophones et bruxellois de travailleurs sociaux et socio-culturels, d'employeurs des institutions publiques et privées, ainsi que d'usagers du travail social et socio-culturel. Il aura pour mission de réfléchir aux orientations d'un travail social et socio-culturel au niveau bruxellois et à l'adéquation des formations aux besoins.

Il exercera un rôle consultatif vis-à-vis des autorités politiques et publiques.

Pour la santé, compte tenu du partage des compétences entre le national et les Communautés en matière de programmation, de financement et d'agrément, une politique de santé

cohérente et globale ne peut être menée isolément dans la Région de Bruxelles-Capitale.

Le Collège élaborera la politique de santé en concertation permanente avec les pouvoirs organisateurs des institutions et services concernés. Ces interactions permettront de partir des besoins spécifiques des Bruxellois de la Communauté française.

Pour mettre pratiquement en œuvre cette concertation, le Collège soumettra à l'Assemblée un projet de règlement créant une commission consultative française de la santé compétente dans les matières relevant de la Commission communautaire française pour émettre des avis sur la politique globale de santé et dans les différents secteurs notamment pour ce qui concerne l'agrément et la programmation.

D'autre part, le Collège veillera particulièrement à coordonner la politique avec la Commission communautaire commune.

Une cellule de l'administration de la Commission communautaire française collectera un ensemble de données relatives à la santé afin d'outiller de manière performante la politique de la Commission communautaire française et les travaux de la commission consultative française de la santé.

Cette cellule permettra aussi de développer l'information auprès du public sur les institutions agréées, les services disponibles, etc.

En conclusion, la conscience des enjeux, la connaissance des réalités socio-historiques de la Région de Bruxelles-Capitale, la mutation des institutions, la présence de Bruxelles tant dans le développement de l'Europe, que de la francophonie dans le monde, imposent une volonté politique claire tant au niveau de la Région que de la Commission communautaire française, une mise en œuvre concrète des outils de coopération, de synergie, d'études et de prospectives, la définition d'un plan quinquennal de développement culturel, social et de santé de la Région de Bruxelles-Capitale et enfin un outil budgétaire à la hauteur des objectifs à atteindre. (*Applaudissement sur de nombreux bancs.*)

**M. le Président.** — Chers collègues, nous venons d'entendre la déclaration du Collège. Le document qui la reprend ainsi que l'annexe contenant l'accord politique vont vous être distribués.

Je vous demande de vous réjouir avec moi de la présence, lors de la lecture de la déclaration du Collège, de M. le ministre François Guillaume, représentant l'Exécutif de la Communauté française.

## ORDRE DES TRAVAUX

**M. le Président.** — Chers collègues, avec l'accord des membres du Bureau élargi ici présents, et du Collège, l'ordre du jour sera modifié, et comportera la question orale de Mme Payfa à laquelle répondra le ministre Thys lors de son intervention dans la discussion de la déclaration du Collège.

En ce qui concerne nos travaux pour demain, la liste des orateurs sera close aux environs de 11 heures. Je demande donc aux chefs de groupe de me faire connaître le plus rapidement possible la liste des intervenants de leur groupe et si possible la durée de leur intervention, ce qui nous permettra de programmer notre journée.

Nous en avons ainsi terminé aujourd'hui et nous nous réunirons demain à 9 h 30 pour commencer la discussion.

La séance est levée.

— *La séance est levée à 15 heures.*

Prochaine séance mardi 31 octobre à 9 h 30.

Etaient présents à la séance: article 32 alinéa 5 du règlement:

MM. Alain Adriaens, Richard Beauthier, Mme Françoise Carton de Wiart, MM. Marc Cools, Thierry De Bie, Philippe Debry, Jean-Pierre de Clippele, Armand De Decker, Thierry de Looz-Corswarem, Jean Demannez, Bernard de Marcken de Merken, Serge de Patoul, Mme Nicole Dereppe, M. Georges Désir, Mme Nathalie de T'Serclaes, MM. André Drouart, Michel Duponcelle, Diego Escobar, Paul Galand,

Bernard Guillaume, Dominique Harmel, Robert Hotyat, Charles Huygens, Mme Evelyne Huytebroeck, M. Michel Lemaire, Mme Marion Lemesre, MM. Jean Leroy, Christian Magerus, Olivier Maingain, Jacques Maison, Serge Moureaux, Mmes Anne Mouzon, Maria Nagy, MM. Joseph Parmentier, Léon Paternoster, Mme Martine Payfa, MM. Edouard Poulet, Victor Rens, François Roelants du Vivier, Jacques Simonet, Mme Marie-Laure Stengers, MM. Jean-Louis Thys, Jacques Vandenhante, Mmes Andrée Vanderroost, Monique Van Tichelen.



